

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/6/2
9 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— COLOMBIE 10158.0

Aide aux personnes déplacées par la violence en Colombie

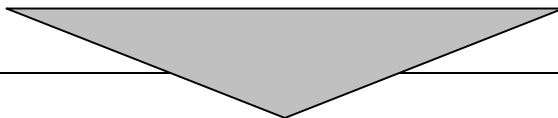
Nombre de bénéficiaires	375 000
Durée du projet	36 mois (1er janvier 2003–31 décembre 2005)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	25 949 993
Coût total pour le gouvernement	22 072 889
Coût total du projet	48 022 882
Coût total des produits alimentaires	15 261 595

En février 2002, un dollar des États-Unis équivalait à 2 238 pesos.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Bureau régional pour
l'Amérique latine et les Caraïbes (ODM):

M. F. Roque Castro

Attachée de liaison principale, ODM:

Mme G. Segura

tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Après avoir subi pendant quarante ans un conflit qui a entraîné le déplacement de plus de 1,5 million de personnes à l'intérieur du pays, la Colombie, l'un des pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées du monde, continue d'être en proie à une crise humanitaire. Obliger les populations à quitter leur foyer et leur terre est une stratégie appliquée délibérément par les factions en raison de conflits concernant l'occupation des terres et le contrôle du territoire. Les déplacements des individus et des groupes sont en augmentation, 221 485 personnes ayant été déplacées rien qu'en 2001. Les Afro-Colombiens et les groupes autochtones sont touchés d'une manière disproportionnée.

Les déplacements de populations en Colombie sont liés à la crise économique nationale du pays: 57 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et un Colombien sur quatre vit dans la pauvreté absolue. Le taux national de chômage a été pratiquement multiplié par trois entre 1995 et 2000. Il atteint actuellement 20 pour cent, l'un des taux les plus élevés d'Amérique latine.

Ce conflit prolongé a eu des conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire des personnes déplacées. Les principaux problèmes sont liés aux difficultés d'accès aux vivres et à la baisse de qualité des produits alimentaires, plutôt qu'à la production. D'après une étude spécifique sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) menée par le PAM en mai 2001, la ration énergétique quotidienne est largement inférieure aux 2 100 kilocalories fournies habituellement dans les situations d'urgence. Les ménages dirigés par une femme en milieu urbain sont particulièrement vulnérables aux pénuries de vivres et leur ration calorique est encore inférieure en raison des dépenses élevées nécessaires pour couvrir les besoins de base.

La faim est un problème chronique entre le quatrième et le vingt-quatrième mois après le déplacement. Après avoir reçu pendant trois mois l'aide d'urgence initiale fournie par le gouvernement et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les familles déplacées doivent couvrir leurs besoins de base, souvent avant d'être réinstallées dans un nouveau lieu. Selon les données du PAM, alors que les familles déplacées commencent à consolider leur revenu au bout de 24 mois, elles restent enfermées dans un cercle vicieux: perte des actifs, consommation de nourriture de moins bonne qualité, réduction de la consommation alimentaire, malnutrition et endettement.

Compte tenu de l'aggravation de l'insécurité et des perspectives limitées de retour à une situation plus stable, il est manifeste que les conditions nécessaires au redressement et à la réinstallation permanente ne sont pas réunies. L'enquête menée en septembre 2001 par l'Église catholique indique que 20 pour cent seulement des personnes déplacées espèrent rentrer chez elles. Dans ces circonstances, il est difficile de continuer à réinstaller les PDI et à supprimer l'aide du PAM comme il était prévu dans l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 6139: Aide aux personnes déplacées par la violence en Colombie.

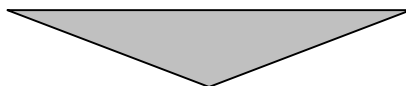
L'IPSR 10158.0 proposée a pour objet de couvrir les besoins de 375 000 personnes déplacées pendant trois ans à compter de janvier 2003. Elle vise à apporter des secours prolongés à des personnes déplacées se trouvant dans une phase de transition entre les secours et le redressement, en mettant l'accent sur les besoins des familles entre le quatrième et le vingt-quatrième mois de déplacement. Le PAM fournira des compléments nutritionnels à 92 000 femmes enceintes et mères allaitantes, nourrissons, enfants d'âge préscolaire et personnes



présentant des risques nutritionnels, assurera une alimentation scolaire à 113 000 enfants, et apportera une aide à 170 000 personnes moyennant le renforcement de leurs capacités et la création d'actifs. Les activités seront exécutées en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales et avec des homologues, les communautés de PDI participant à tous les stades du cycle d'activités.

Le PAM s'emploiera à obtenir de la communauté des donateurs 25,9 millions de dollars pour cette IPSR de trois ans.

Projet de décision



Le Conseil approuve l'IPSR Colombie 10158.0—Aide aux personnes déplacées par la violence en Colombie (WFP/EB.2/2002/6/2).



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contexte de la crise

1. Après quarante ans de conflit, la Colombie continue d'être en proie à une crise humanitaire. Avec plus de 1,5 million de PDI, elle fait partie des pays comptant le plus grand nombre de personnes déplacées du monde. Nombre d'entre elles ont déjà connu plusieurs déplacements. Obliger les populations à quitter leur foyer et leur terre est une stratégie appliquée délibérément en raison des conflits concernant l'occupation des terres et le contrôle du territoire, les factions armées cherchant à avoir la mainmise sur les diverses régions. Avant le conflit, on trouvait en Colombie les plus fortes concentrations du monde de propriétaires fonciers appartenant à l'élite.
2. La plupart des déplacements concernent des familles individuelles, mais les déplacements collectifs se sont multipliés ces trois dernières années. Actuellement, 95 000 ménages sont pris en compte par le dispositif public d'enregistrement, ce qui signifie que quelque 500 000 personnes déplacées sont en quête d'assistance. Le nombre exact des familles déplacées est difficile à vérifier en raison des méthodes différentes de collecte des données appliquées par le gouvernement, le CICR, le Conseil pour les droits de l'homme et le déplacement (CODHES) et l'Église catholique.
3. L'évolution préoccupante des déplacements individuels et collectifs revêt encore plus d'importance que le nombre estimatif des personnes déplacées. Le conflit est plus évident dans 15 micro-régions situées dans des endroits stratégiques, caractérisées par des ressources naturelles abondantes et par de vastes superficies de cultures illégales. Rien que l'année dernière, plus de 157 500 personnes ont été déplacées dans ces régions, notamment Oriente Antioqueño, Norte del Cauca, Sur del Valle, Magdalena Medio, la Sierra Nevada de Santa Marta, Urabá, Centro del Chocó et Montes de Maria.
4. Les dernières estimations du nombre de personnes déplacées rendent compte de l'aggravation du conflit. Au cours du premier semestre de 2000, 467 cas de déplacement ont été signalés, concernant 51 847 personnes. Au cours du premier semestre de 2001, 1 091 déplacements impliquant l'éloignement de 85 012 personnes de leur lieu d'origine ont été enregistrés. Cette expansion est alarmante. Au cours du premier semestre de 2001, 310 municipalités supplémentaires ont été touchées. Les moyens de subsistance ont été désorganisés et le degré d'insécurité a fortement augmenté. Les campagnes se dépeuplent.
5. En Colombie, les déplacements sont liés à la crise économique nationale. Un Colombien sur quatre vit dans la pauvreté absolue et 57 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Les conséquences sont évidentes. Le taux de chômage est l'un des plus élevés d'Amérique latine. Le secteur informel fournit plus de 56 pour cent des emplois. Entre 1995 et 2000, le taux national de chômage est passé de 7,6 pour cent à plus de 20 pour cent.
6. L'aggravation de la violence ressort clairement des statistiques, qui font état de 26 000 homicides par an —la principale cause de mortalité— ce qui place la Colombie parmi les pays les plus violents du monde. Cette perte de vies humaines a un effet préjudiciable sur le produit intérieur brut (PIB). La Colombie a enregistré depuis 1988 une perte annuelle du PIB de 3 pour cent. L'impunité dont bénéficient les actes de violence et les violations des droits de l'homme ne laisse guère d'autre choix aux gens que d'abandonner leur maison et leur communauté.



7. Pour faire avancer le fragile processus de paix et sortir les négociations des situations d'impasse répétées, les candidats aux élections présidentielles de mai 2002 ont proposé divers moyens allant de l'intervention militaire à l'engagement sans réserve en faveur des négociations de paix. L'un des plus grands défis que doit relever la Colombie est d'assurer de nouveaux moyens de subsistance aux 20 000 guérilleros autonomes et aux 16 000 paramilitaires, ainsi qu'à leurs familles.
8. On estime que 30 à 50 pour cent des personnes déplacées vivent dans les principales villes ou à proximité. Les moyens de satisfaire les besoins de base des plus pauvres, notamment les services locaux de santé, d'enseignement et d'action sociale, font défaut. Tous les partis politiques jugent essentiel que la communauté internationale continue d'apporter son assistance, élargisse l'aide humanitaire aux personnes déplacées par la violence et appuie la reconstruction des réseaux sociaux, qui jouent un rôle fondamental pendant les périodes de transition et pendant la réintégration, lorsque la stabilité sera rétablie.

Analyse de la situation

9. Compte tenu de l'aggravation de l'insécurité et des perspectives limitées de retour à une situation plus stable, les conditions nécessaires au redressement et à la réinstallation permanente ne sont pas réunies. D'après l'enquête de l'Église catholique de septembre 2001, 20 pour cent seulement des personnes déplacées espèrent rentrer chez elles. Les objectifs précédents, à savoir poursuivre la réinstallation des PDI et supprimer ensuite l'aide du PAM, tels que prévus dans l'IPSR 6139 —Aide aux personnes déplacées par la violence en Colombie— ne sont donc pas réalisables. Un résumé de cette intervention figure à l'annexe III.
10. Les déplacements d'Afro-Colombiens et de populations indigènes ont augmenté de 80 pour cent pendant le premier semestre de 2001 par rapport aux chiffres de 2000, ce qui est disproportionné. La population afro-colombienne représente 18,6 pour cent des personnes déplacées et la population indigène 5,24 pour cent. Ces taux sont 53 pour cent plus élevés que les taux nationaux. Les déplacements des populations indigènes concernent habituellement des groupes nombreux se déplaçant d'un endroit à un autre, ce qui aboutit à une surexploitation des ressources et entraîne des pénuries alimentaires et de graves problèmes d'assainissement pour les familles hôtes ainsi que pour les personnes déplacées.
11. Il ressort d'une étude spécifique sur les PDI menée par le PAM en mai 2001 dans le nord de la Colombie que la faim est un problème chronique entre le quatrième et le vingt-quatrième mois après le déplacement. Lorsque l'aide d'urgence initiale apportée par le gouvernement et le CICR aux familles déplacées prend fin au bout de trois mois, elles doivent subvenir à leurs besoins dans un lieu nouveau. Elles ne peuvent pas compter sur une aide à la réinstallation et n'ont dans bien des cas aucun moyen de subsistance. Les données du PAM indiquent que, du fait de ces difficultés, la plupart des familles sont enfermées dans un cercle vicieux: perte des actifs, consommation de nourriture de moins bonne qualité, réduction de la consommation alimentaire, malnutrition et endettement.
12. L'étude a conclu que la ration énergétique quotidienne était largement inférieure aux 2 100 kilocalories fournies habituellement dans les situations d'urgence. Les ménages dirigés par une femme en milieu urbain sont particulièrement exposés aux pénuries alimentaires et leur ration calorique est encore inférieure en raison des dépenses élevées nécessaires pour couvrir les besoins de base.
13. Chaque année, la Colombie importe plus de 1 million de tonnes de blé et de maïs jaune, et des quantités croissantes d'autres produits alimentaires de base. D'importantes réductions de la production vivrière nationale dues au conflit ont été signalées. Au niveau



des ménages, les problèmes de sécurité alimentaire des personnes déplacées sont liés aux difficultés d'accès aux vivres et à la baisse de qualité des aliments, plutôt qu'à la production.

14. Les familles déplacées rencontrent des difficultés pour se nourrir en raison de l'impossibilité de trouver un emploi, du prix élevé des produits alimentaires et de l'extension des zones où l'économie est paralysée. Le chômage, qui est extrêmement répandu parmi les PDI, représente le plus grave problème pour les communautés de personnes déplacées. Près de la moitié des femmes sont sans travail, 23 pour cent perçoivent moins que le salaire minimum et 22 pour cent touchent le salaire minimum. Les emplois sont sporadiques et temporaires.
15. Avant leur déplacement, les familles vivaient dans une large mesure des activités agricoles et du travail à la journée. L'éclatement des familles, qui est l'une des graves conséquences du déplacement, a souvent pour effet d'accroître les responsabilités des femmes. Les hommes, qui assumaient auparavant le rôle de principal soutien de famille, souffrent de cette nouvelle situation.
16. L'étude du PAM a confirmé que la réduction de la quantité de nourriture consommée est accompagnée d'une baisse de sa qualité. Avant le déplacement, le régime alimentaire familial comprenait généralement de la viande, du riz, des légumineuses, des œufs, du lait, du yucca, du manioc et des bananes. Après le déplacement, il est souvent réduit au yucca et aux bananes. Selon le CODHES, 79 pour cent des familles déplacées consomment une quantité insuffisante de produits alimentaires, 33 pour cent achètent des aliments de moins bonne qualité, 29 pour cent réduisent la quantité de vivres consommés et 3 pour cent seulement inscrivent leurs enfants à des programmes d'alimentation scolaire. La perte des semences des cultures traditionnelles est un autre facteur portant atteinte à la sécurité alimentaire des personnes déplacées, notamment des Afro-Caraïbes et des groupes indigènes.
17. En Colombie, la malnutrition est très répandue dans les zones rurales et dans certaines parties des zones urbaines. D'après les études menées par Médecins sans frontières (MSF) à Soacha, l'une des plus importantes zones d'accueil des personnes déplacées, les enfants de moins de 5 ans souffrent constamment de malnutrition et de retard de la croissance à des niveaux sensiblement supérieurs aux moyennes nationales. Le taux de malnutrition chronique dépasse 26 pour cent parmi les PDI, alors que les moyennes nationales sont de 10 pour cent en milieu urbain et de 19 pour cent en milieu rural.

Politiques et programmes gouvernementaux de redressement

18. La politique nationale concernant les PDI consiste à rétablir les conditions nécessaires pour passer de l'aide sociale à l'agriculture et aux autres activités productives. La capacité nationale d'intervention est renforcée grâce au Système national de prise en compte intégrale de la population déplacée, qui est coordonné par le Réseau de solidarité sociale (RSS) et comprend des organismes privés et publics. Le Système national a préparé un plan d'action et affecté des fonds pour les personnes déplacées: 63,4 millions de dollars E.-U. en 2001 et 70,5 millions de dollars en 2002. Bien que d'un montant non négligeable, ces fonds ne sont pas suffisants.
19. Les organismes territoriaux coordonnent l'aide aux populations déplacées et reçoivent un soutien politique, technique, humain et économique de l'État. À cet égard, le RSS, organisme national de coordination pour les personnes déplacées et homologue de l'IPSR en cours, a mis l'accent sur le renforcement des comités départementaux, locaux et de district chargés de la population déplacée, qui mettent en œuvre les politiques du gouvernement.



20. Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour répondre aux besoins des familles déplacées, les ressources financières et humaines aux échelons national et local ne sont pas suffisantes pour faire face sans délai aux obligations découlant des déplacements répétés. Il est nécessaire de réexaminer les politiques de prévention et de protection, avec l'appui des Nations Unies et des ONG partenaires.

Justification

21. Autant qu'on puisse le prévoir, des populations continueront à être déplacées et à vivre dans des situations de transition. L'évaluation des besoins alimentaires effectuée par le PAM en mai 2000 indique que les femmes enceintes et les mères allaitantes, les nourrissons, les enfants d'âge préscolaire et les écoliers du primaire souffrent de carences alimentaires pendant 4 à 24 mois. Ces personnes déplacées ont perdu leurs attaches familiales, leurs structures de soutien social et leurs biens et sont contraintes de s'adapter à des environnements nouveaux, essentiellement urbains. Elles doivent trouver de nouveaux moyens de survie dans des endroits où les prix de produits de base tels que la nourriture, l'eau et le combustible sont très élevés.
22. Avec l'aide du CICR, le gouvernement continuera de faire face aux besoins d'urgence des personnes déplacées. Le problème à résoudre va cependant au-delà de la phase d'urgence et son ampleur dépasse la capacité du gouvernement à aider ceux qui ont faim après les trois premiers mois de déplacement. Les institutions gouvernementales, les ONG et les Nations Unies reconnaissent de plus en plus que l'on ne se préoccupe pas assez des familles après le troisième mois de déplacement, mais ce problème est encore insuffisamment pris en considération. La présente IPSR apportera une aide aux populations déplacées "oubliées" en milieu urbain et rural, qui se trouvent dans une situation de transition entre secours et redressement.
23. L'IPSR 10158.0 proposée a pour objet de succéder à l'IPSR 6139 pendant trois ans à compter de janvier 2003. Le gouvernement et les partenaires non gouvernementaux cherchent à assurer la cohérence entre l'IPSR et leurs programmes pour un minimum de trois ans. Le but est de faire face aux nouveaux cycles de déplacements tandis que des modalités transposables sont mises au point pour les programmes d'aide alimentaire aux niveaux des communautés et des quartiers, et d'assurer la continuité entre l'aide à court terme apportée aux personnes déplacées et les programmes actuels à moyen et long termes.
24. Avec son réseau de bureaux extérieurs, le PAM est très bien placé pour renforcer l'aptitude des comités locaux à assister les personnes déplacées et pour mobiliser l'assistance technique et les contributions matérielles des communautés et des nouvelles ONG partenaires.

STRATÉGIE DE REDRESSEMENT

25. Selon toute vraisemblance, la situation actuelle, qui n'est guère favorable au retour et à la réinstallation, ne changera pas dans les prochaines années. Il est entendu qu'il est important de trouver des solutions durables, mais les possibilités de redressement sont limitées en raison des problèmes de sécurité actuels. La présente IPSR appuiera la stratégie de transition et cherchera à créer des conditions favorables au redressement.
26. L'aide du PAM vise à calmer la faim des personnes déplacées pendant la phase de transition après l'aide d'urgence. Lorsque la situation sera redevenue plus stable, l'aide alimentaire servira à renforcer le capital humain et à développer des réseaux sociaux qui



contribueront à la réintégration des personnes déplacées. Le PAM continuera de suivre la situation en Colombie et évaluera les besoins des populations déplacées et hôtes, adaptant l'utilisation de l'aide alimentaire aux besoins des PDI et de ceux qui ont faim.

Les besoins des bénéficiaires

27. La nature imprévisible du conflit et l'omniprésence des factions armées empêchent les Nations Unies, le gouvernement et les ONG de connaître précisément les effectifs et les sites des PDI. On sait que les districts urbains sont les principales zones d'accueil.
28. En 2000 et en 2001, les femmes et les enfants représentaient environ 74 pour cent de la population déplacée et près de 80 pour cent des PDI dans les grandes villes. Selon le compte rendu de gestion du RSS pour la période janvier 2000–juin 2001, 49,7 pour cent des ménages enregistrés étaient dirigés par une femme.
29. Parmi les personnes déplacées interrogées, la proportion de femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans était de 8,4 pour cent, soit presque le double du taux national mentionné dans l'*Étude nationale sur le développement social* (2000). À Bogota, 40,6 pour cent des femmes de cette classe d'âge souffrent de carences en fer, ce qui indique un risque important d'anémie pendant la grossesse. À l'échelle nationale, 11 pour cent des nouveau-nés présentent une insuffisance pondérale à la naissance —poids inférieur à 2,5 kilogrammes— et 31 pour cent ont un poids insuffisant —de 2,5 à 2,9 kilogrammes. Ces données montrent à quel point il est important d'intensifier les stratégies préventives telles que l'adjonction de fer à la farine de blé et la distribution d'aliments de sevrage enrichis.
30. Les enfants de moins de 5 ans sont les premiers à souffrir de la faim, qui entraîne un retard de la croissance et un retard mental: dans les campagnes, 19,5 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition contre 10 pour cent dans les zones urbaines. Quatre pour cent seulement des jeunes enfants fréquentent les écoles maternelles (Service national du Plan, 2000) parce qu'elles offrent des services limités et ne peuvent pas distribuer de vivres.
31. Les études récentes indiquent que 21 pour cent des membres des familles déplacées âgés de plus de 6 ans ne reçoivent aucun enseignement de type scolaire; 57 pour cent ont fréquenté l'école primaire et 21 pour cent un établissement secondaire. Trente-six pour cent seulement terminent l'école primaire et 8 pour cent le cycle secondaire (CODHES, 2001).
32. Les enfants ne vont pas à l'école pour plusieurs raisons: i) le budget familial ne peut pas couvrir les droits des associations de parents, le transport, les contributions aux repas ou le coût des uniformes, des manuels et autres fournitures, même lorsqu'il n'y a pas de frais de scolarité; ii) les enfants travaillent, dans la rue pour gagner de l'argent ou à la maison; iii) lorsque les familles arrivent dans un endroit, les écoles n'acceptent plus de nouveaux élèves; et iv) la population déplacée est rejetée et souffre de discrimination (CODHES, 2001).
33. En 2001, l'ONG *Profamilia* a effectué une analyse de la situation des femmes déplacées. D'après cette enquête, 48 pour cent des logements des PDI ont un sol en terre ou en sable, 75,3 pour cent ont un toit en zinc ou en terre, dans la zone centrale 18 pour cent ont un toit en plastique ou en toile, et 30,8 pour cent ne disposent pas d'équipement d'assainissement. Environ 37,8 pour cent des personnes interrogées ont confirmé qu'elles n'avaient pas accès au réseau public d'alimentation en eau et devaient utiliser une eau non potable.
34. Quelque 76 pour cent des PDI sont concentrés dans sept départements: Antioquia, Bogota, Magdalena, Bolívar, Valle del Cauca, Putumayo et Cauca. Les autres



départements comptant des pourcentages élevés de personnes déplacées sont Sucre, Cesar, Santander et Meta. On a calculé que Bogota recevra au moins 20 000 personnes déplacées en 2002, Medellin et Cartagena au moins 6 000 et Cali 5 000.

35. Au titre de l'IPSR en cours, le PAM a apporté une aide à environ 110 000 personnes par an dans ces départements du nord de la Colombie. Compte tenu des résultats de l'évaluation interne de l'IPSR 6139 de novembre 2001, il continuera de consolider ses opérations dans les régions caractérisées par une forte concentration de familles déplacées et dans de nouvelles régions au sud du pays.
36. L'IPSR 10158.0 prêtera assistance à 375 000 personnes déplacées pendant trois ans.

Rôle de l'aide alimentaire

37. L'aide du PAM visera à:
- satisfaire les besoins alimentaires immédiats des groupes vulnérables afin de calmer leur faim et améliorer leur nutrition;
 - fournir des vivres aux bénéficiaires afin qu'ils puissent participer à des activités de formation technique et de production;
 - apporter des compléments nutritionnels aux enfants d'âge préscolaire et aux écoliers du primaire déplacés et encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école et à veiller à leur assiduité.

Modalités de l'intervention

38. Du fait de l'insécurité, la majeure partie des familles déplacées se trouve dans une situation de transition entre secours et redressement; le PAM privilégiera donc les initiatives qui répondent aux besoins alimentaires immédiats, tout en permettant de mettre au point des méthodes d'organisation et de formation. On créera ainsi des conditions propices à la stabilité sociale et renforcera la capacité de gestion et de mobilisation des personnes déplacées.
39. Selon l'appui institutionnel apporté aux régions ciblées, l'alimentation d'appoint concernera en premier lieu les écoles maternelles existantes, les cantines communautaires, et les programmes de santé maternelle et infantile (SMI) et de récupération nutritionnelle. S'agissant des activités vivres-contre-travail (VCT) et vivres pour la formation (VPF), l'IPSR 6139 appuyait principalement les projets d'agriculture et d'élevage, compte tenu du besoin immédiat de vivres des PDI. Cette orientation sera peut-être maintenue à l'avenir mais, grâce aux partenaires et financements nouveaux, un appui plus important pourra être apporté aux projets d'infrastructure.
40. Les activités seront planifiées à l'échelon local. Le PAM appuiera les plans qui ont été adoptés par les comités municipaux et départementaux chargés des personnes déplacées et encouragera la participation des autorités départementales et municipales qui, en vertu d'obligations légales, sont responsables de l'aide à la population déplacée. Le PAM prêtera son concours pour la mobilisation et la sélection des partenaires non gouvernementaux, religieux et privés. Grâce à ces partenariats, les familles déplacées et les organisations chargées de la population déplacée seront à même de participer plus efficacement à la sélection des activités à entreprendre. La priorité sera donnée à la mise en valeur des aptitudes et des capacités des femmes.
41. La mobilisation des ressources sera renforcée aux échelons municipal, départemental et local de l'administration et par l'intermédiaire des ONG et des organisations religieuses,



compte tenu des plans adoptés par les comités municipaux chargés des personnes déplacées.

42. Des accords de partenariat seront conclus avec les autres programmes des Nations Unies en faveur des PDI afin d'améliorer les aspects techniques, programmatiques et opérationnels de l'aide du PAM. Cette démarche impliquera de détacher le personnel du PAM chargé du suivi dans des antennes, en partageant les locaux et les arrangements concernant les services avec d'autres institutions des Nations Unies.
43. Le PAM sensibilisera le pays et la communauté internationale à la détresse des personnes déplacées en Colombie et à leur insécurité alimentaire, en diffusant une documentation de promotion et une information à travers les médias sur l'IPSR.

Évaluation des risques

44. Les risques potentiels sont liés aux points suivants:
 - Changement de gouvernement, qui pourrait avoir une influence sur:
 - la priorité accordée aux problèmes de déplacement;
 - les stratégies et les modalités opérationnelles actuelles visant à aider les personnes déplacées, y compris le choix des priorités;
 - la dotation budgétaire en faveur de l'IPSR qui, au niveau national, n'a été affectée que pour 2003;
 - la disponibilité des ressources humaines locales pour l'exécution et le suivi de l'IPSR.
 - Degré d'insécurité et aggravation de la violence. L'insécurité a atteint un niveau très préoccupant en 2001 lorsque, pour la première fois, des livraisons de vivres et des agents de l'aide humanitaire internationale ont été visés. Le PAM a préconisé d'investir davantage en faveur de la sécurité, pour le personnel, les locaux et les véhicules, ce qui suppose de revoir les coûts d'appui directs (CAD) et les stratégies d'achat des vivres. Malgré les négociations de paix, les massacres, les enlèvements, les attaques à main armée et les menaces de mort continuent. Il est probable que les activités de l'IPSR soient de temps à autre interrompues par des événements de ce type.
 - Engagement de la communauté des donateurs et mesures prises face au problème de longue durée posé par les déplacements de populations à l'intérieur du pays. Même si l'IPSR 6139 a reçu un soutien substantiel, le PAM devra encore travailler en étroite collaboration avec la communauté des donateurs pour obtenir un appui financier soutenu et diversifié.
 - Capacité d'intervention opérationnelle limitée du gouvernement. À l'échelon municipal, la capacité de dégager des fonds dans le contexte actuel de crise économique est limitée et il pourrait être impossible de créer lorsqu'il y a lieu des comités chargés des personnes déplacées. On se rend mieux compte à présent de la détresse des familles déplacées et les politiques ainsi que les dotations budgétaires sont plus explicites. Les administrations locales et départementales actuelles resteront en place jusqu'en 2004.

Buts et objectifs

45. L'IPSR a pour principal but de favoriser la réintégration sociale et économique des personnes déplacées en améliorant leur sécurité alimentaire.



46. Les objectifs de l'IPSR, qui tiennent compte des particularités ethniques, des disparités entre les sexes et de l'âge, sont les suivants:
- calmer la faim et renforcer les capacités afin d'améliorer la santé et le bien-être des familles déplacées;
 - mettre en place les ressources nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire des familles, en construisant ou remettant en état les moyens de production et en développant les compétences; enfin,
 - renforcer la capacité des institutions locales et des réseaux sociaux à traiter les problèmes de sécurité alimentaire des PDI en améliorant la collecte et l'analyse des données ainsi que la prise de décisions.

PLAN D'EXÉCUTION

Principales composantes du programme

47. L'IPSR fournira des secours prolongés aux personnes déplacées vivant en milieu urbain marginalisé ou rural, qui sont dans une situation de transition entre secours et aide au redressement. Cet appui comprendra:
- des compléments nutritionnels pour 92 000 femmes enceintes et mères allaitantes, nourrissons, enfants d'âge préscolaire et personnes souffrant de la faim;
 - une alimentation scolaire à l'intention de 113 000 enfants;
 - une aide pour le renforcement des capacités et la création d'actifs destinée à 170 000 membres des familles déplacées.

Besoins des bénéficiaires et assortiment alimentaire

48. Les bénéficiaires et leurs besoins ont été déterminés grâce à l'évaluation des besoins alimentaires effectuée par le PAM en mai 2001 et à l'évaluation interne de l'IPSR de novembre 2001, étayées par le plan d'urgence du PAM mis au point en mai 2001. Le budget ci-joint (annexes I et II) contient des chiffres indicatifs de planification pour chaque composante, qui seront revus chaque trimestre selon les besoins.

Compléments nutritionnels (92 000 bénéficiaires)

Santé maternelle et infantile

49. Les femmes bénéficiaires participeront aux programmes de SMI, qui sont principalement gérés par l'Institut colombien pour la protection de la famille (ICBF) dans les régions caractérisées par une forte concentration de familles déplacées.
50. Au titre de l'IPSR en cours, le gouvernement fournit la *bienestarina*, aliment de sevrage enrichi apportant 210 kilocalories par jour. Compte tenu de la recommandation de l'évaluation interne préconisant d'incorporer d'autres aliments complémentaires afin d'améliorer la composition protéino-calorique, le PAM ajoutera à la *bienestarina* une ration mensuelle à emporter composée de riz, de légumineuses, d'huile et de sucre. Cette ration apporte 716,2 kilocalories et 18,25 grammes de protéines par jour. Elle sera fournie pendant 15 mois au maximum, ainsi qu'il est suggéré dans les directives pour l'alimentation complémentaire.



51. L'ICBF organisera des entretiens éducatifs avec les mères afin d'améliorer leurs connaissances en matière de pratiques sanitaires et nutritionnelles en vue de résoudre les problèmes liés à la survie, à la protection et au développement des enfants. Les questions concernant la santé de la procréation, l'éducation sexuelle et la lutte contre le SIDA figureront parmi les sujets à examiner.
52. Les enfants bénéficiaires seront notamment les orphelins et ceux qui sont confiés à des parents. Ces groupes ont été choisis car ils ne reçoivent, au titre de l'IPSR en cours, que la *bienestarina* fournie par le gouvernement.
53. Le PAM suivra la recommandation de l'évaluation interne de l'IPSR et ajoutera des légumineuses et du sucre brun à la ration de *bienestarina* à emporter afin de fournir une collation nutritive et une boisson. Cette ration apporte 313 kilocalories et 16 grammes de protéines par jour. Elle sera fournie pendant deux ans, après quoi les enfants pourront être intégrés dans les programmes d'enseignement préscolaire.

Alimentation préscolaire

54. Les enfants bénéficiaires seront ceux qui ne sont couverts par aucun autre programme et vivent dans des régions caractérisées par une forte concentration de personnes déplacées.
55. L'aide du PAM s'appuie sur les initiatives des animatrices visant à repérer les enfants défavorisés et à les soigner. Le PAM assure aux femmes volontaires une formation à la préparation et la gestion des produits alimentaires. Des partenariats seront établis, en particulier avec les municipalités et les ONG, afin de compléter l'assortiment alimentaire, assurer une formation complémentaire en matière de soins aux enfants et apporter d'autres ressources, notamment des articles non alimentaires.
56. La ration sera distribuée pendant 240 jours par an. Les repas de midi, comprenant du riz, des légumineuses et de l'huile végétale accompagnés d'une boisson à base de sucre brun et de *bienestarina*, seront préparés sur place par les femmes volontaires. Ils apportent 635,9 kilocalories et 9,75 grammes de protéines, ce qui est la ration nutritionnelle recommandée pour un programme scolaire d'une demi-journée.

Programmes de récupération nutritionnelle

57. Les bénéficiaires de cette activité sont les femmes et les enfants exposés à des risques nutritionnels, qui viennent de terminer les programmes de nutrition mis en œuvre dans les régions caractérisées par une forte concentration de personnes déplacées.
58. Les rations quotidiennes à emporter comprendront du riz, du sucre brun, de la farine de blé et des légumineuses apportant 1 456 kilocalories et 40,9 grammes de protéines par personne et par jour. La farine de blé est enrichie en fer. Cette ration représente le triple de la ration recommandée pour l'alimentation complémentaire, car l'évaluation interne et les rapports de suivi du PAM effectués pendant l'IPSR en cours ont fait état de graves carences alimentaires chez ces familles et du partage très fréquent des vivres à la maison.
59. Cette aide sera fournie pendant six mois au maximum, durant lesquels les ONG partenaires continueront d'assurer des soins complémentaires afin que la récupération nutritionnelle des bénéficiaires soit complète.

Cantines communautaires

60. Les bénéficiaires de cette activité seront choisis parmi les habitants des zones urbaines marginalisées situées en dehors des limites municipales et caractérisées par une forte concentration de personnes déplacées. Les groupes communautaires géreront leurs cantines selon les directives du bureau de pays.



61. D'après l'évaluation des besoins alimentaires effectuée par le PAM, la ration énergétique par personne consommée par ces populations est parmi les plus faibles. À la suite de cette étude et de la planification des interventions d'urgence de 2001, il a été décidé de mettre l'accent sur les zones urbaines.
62. Le PAM fournira du riz, des légumineuses, du sucre brun, de l'huile végétale et de la farine de blé ou de maïs pendant 220 jours par an en moyenne. La contribution du PAM aux cantines communautaires représente 1 277 kilocalories et 28,9 grammes de protéines par personne et par jour. On encouragera les partenariats avec les municipalités et les ONG afin que des subventions supplémentaires soient accordées aux cantines. Un financement au titre des autres coûts opérationnels directs est requis pour le matériel de cuisine.

Alimentation scolaire (113 000 bénéficiaires)

63. Les écoles comptant un pourcentage élevé d'enfants déplacés continueront d'être ciblées. La stratégie appliquée étant axée sur les zones urbaines, la majeure partie des écoles ciblées seront situées dans les districts urbains périphériques.
64. Du fait du déplacement des familles, diverses classes d'âge font davantage appel aux institutions publiques, dont les budgets sont déjà sollicités à l'excès par suite de la crise économique. Nombre des écoles recevant une assistance au titre de l'IPSR 6139 ont des enseignants volontaires, dont les contrats temporaires sont payés par les municipalités par l'intermédiaire des ONG. La plupart des écoles ont besoin de matériel de cuisine et de cantine ainsi que de matériel didactique, qui sont inscrits au budget au titre des autres coûts opérationnels directs.
65. Une collation composée d'un jus et d'un gâteau de *bienestarina* apportant 370 kilocalories par jour, ce qui est insuffisant compte tenu de la faim dont souffrent ces enfants, est actuellement servie en début de matinée au titre de l'IPSR 6139. L'évaluation interne du PAM a révélé que cette collation fournie à l'école est dans bien des cas la seule nourriture que les enfants absorbent de toute la journée.
66. Pendant 160 jours par an en moyenne, le PAM distribuera du sucre brun avec de la *bienestarina* comme boisson en début de matinée, ainsi que des légumineuses et de la farine de blé enrichie en fer avec lesquelles une collation sera préparée pour le milieu de la matinée. Cette ration apporte 744,84 kilocalories et 22,65 grammes de protéines par enfant. La nourriture sera préparée par les cuisiniers de la communauté, qui recevront des rations VCT.

Vivres-contre-travail et vivres pour la formation (170 000 bénéficiaires)

67. Les communautés jouent un rôle essentiel en classant les activités VCT par ordre de priorité. Au titre de l'IPSR 6139, elles se sont adressées aux partenaires intervenant dans les zones ciblées où vivent un grand nombre de personnes déplacées, pour demander principalement des VCT et des VPF dans le cadre d'activités productives, de travaux de construction et de réadaptation psychosociale.
68. Les familles déplacées bénéficient d'une formation professionnelle relative aux projets VCT, notamment en matière de construction afin de participer à la construction de logements en auto-assistance, ainsi qu'une formation aux techniques agricoles (manutention des semences, gestion des petites entreprises et instruction élémentaire). Ces activités ont facilité la réintégration des participants dans le marché du travail et les ont aidés à s'adapter à un nouvel environnement agricole. Une large place est faite à la formation des femmes en matière d'organisation de la production. Les ateliers consacrés à



la rééducation psychosociale des familles déplacées font partie intégrante des projets proposés; leur nature et leur durée sont fonction du projet auquel se rapporte la formation.

69. Les projets VCT portent sur la construction d'écoles et de logements dans les zones d'installation temporaires, sur les cultures et l'élevage, sur la préparation du sol et sur la reconstruction des infrastructures agricoles, parmi lesquelles:

- les haies vives;
- les petites routes;
- les canaux;
- les aqueducs;
- les latrines;
- les égouts; et
- les conduites d'eau propre.

Environ 25 pour cent des ressources destinées aux VCT sont affectées à la formation.

70. Pour les activités VCT et VPF, des articles non alimentaires seront nécessaires, notamment de l'outillage agricole de rechange, des matériaux de construction et du matériel de formation. Les coûts ont été inscrits au budget au titre des autres coûts opérationnels directs.

71. Chaque famille participante recevra cinq rations quotidiennes de riz, de sucre brun, d'huile, de farine de blé et de légumineuses apportant 1 879 kilocalories et 43,75 grammes de protéines chacune. Elles seront fournies pour 200 jours de travail au maximum.

Sélection des activités

72. Dans les comités départementaux et municipaux chargés des PDI ou dans les conseils régionaux de l'IPSR, dans les régions non desservies par les comités, les données provenant des organismes publics, des organisations non gouvernementales et du suivi de terrain du PAM sont examinées afin de repérer les fortes concentrations de personnes déplacées. Les conclusions de l'évaluation des besoins alimentaires du PAM concernant les caractéristiques des ménages vulnérables sont mises en application dans ces opérations de ciblage.

73. Le renforcement des outils d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) et la réalisation périodique d'évaluations des besoins alimentaires par la présente IPSR permettront de recueillir des données plus exactes sur la vulnérabilité des ménages déplacés et sur leurs besoins.

74. Les réunions de coordination portant sur les objectifs de l'IPSR et sur les modalités du soutien local permettent de trouver d'éventuels partenaires. Un dialogue est établi avec les partenaires et les communautés bénéficiaires pour la sélection des activités. Le processus décentralisé de présentation et d'approbation des propositions en vue d'obtenir un financement est décrit en détail dans le manuel de procédures de l'IPSR, qui comprend les critères de sélection pour les diverses activités selon:

- les carences alimentaires des ménages bénéficiaires;
- les conditions institutionnelles préalables aux activités d'alimentation complémentaire et scolaire;
- la viabilité technique, environnementale et économique des activités VCT;



- la capacité d'absorber un grand nombre de bénéficiaires afin de garantir un bon rapport coût-efficacité.
75. Les écoles qui sont situées dans les régions comptant un grand nombre de personnes déplacées et ne sont pas incluses dans les autres programmes d'alimentation sont sélectionnées pour les activités de l'IPSR. L'enquête de référence permet de confirmer cette sélection.
76. Le PAM appuiera des activités reposant sur:
- la présence de PDI qui sont prêts à participer à la gestion des activités et l'existence de comités locaux de PDI remplissant pleinement leurs fonctions et appuyant l'opération;
 - la participation des femmes à la définition des priorités, au contrôle exercé sur les actifs et à la gestion des activités;
 - l'existence d'institutions publiques ou non gouvernementales qui ont la volonté, l'expérience et la capacité technique et économique nécessaires pour participer au programme.

Mécanisme d'approbation des activités

77. Les comités chargés des personnes déplacées ou les conseils régionaux de l'IPSR comprenant des personnels du PAM, des représentants des bénéficiaires et les partenaires d'exécution approuveront les propositions relatives aux activités. Ces propositions seront évaluées au cours des missions de l'IPSR auprès des bureaux auxiliaires, avec la communauté des PDI et les partenaires d'exécution du PAM. Les bureaux auxiliaires garantiront que les activités sont définies selon des approches participatives tenant compte des disparités entre les sexes, de l'âge et des particularités ethniques. Chaque région préparera des plans d'action trimestriels.
78. Les municipalités seront informées de toutes les activités de l'IPSR entreprises avec un cofinancement. Dans la mesure du possible, des ressources supplémentaires seront mobilisées sur place.

Dispositions institutionnelles et choix des partenaires

79. Par l'intermédiaire de l'Agence colombienne pour la coopération internationale, le PAM collabore avec le gouvernement, les ONG, les Églises et le secteur privé afin d'appuyer les grandes lignes de la politique nationale de protection sociale relative aux personnes déplacées. Les Engagements du PAM en faveur des femmes figurent dans tous les accords de partenariat.

Partenaires publics

80. Le RSS coordonnera et suivra toutes les activités. Le RSS et l'ICBF sont les principaux partenaires chargés d'obtenir les contributions de contrepartie en faveur de l'IPSR.
81. Les autorités locales gèrent les activités de soutien aux personnes déplacées dans leur région, avec l'appui politique, technique, humain et économique d'institutions nationales telles que l'ICBF. L'engagement financier des municipalités sera décidé pendant la phase d'approbation des plans de développement et lorsque les nouvelles administrations municipales commenceront à fonctionner.
82. À l'échelon local, les municipalités et les ONG nationales et internationales mettent en œuvre les activités conformément aux accords signés.



83. Par l'intermédiaire du RSS et de l'ICBF, le gouvernement prévoit d'engager 6,5 millions de dollars en 2003. Cette somme couvre:
- le déchargement, la livraison et l'échange de blé contre des produits locaux;
 - les frais de transport des produits alimentaires importés qui seront distribués directement, ou des denrées achetées sur place jusqu'aux points de distribution;
 - les articles non alimentaires;
 - les matériaux de construction pour les logements et les autres infrastructures sociales;
 - la création d'une équipe technique et opérationnelle responsable de la coordination et du suivi de l'IPSR; et
 - les dons de *bienestarina*.
84. Les ministères de l'éducation et de la santé appuieront l'IPSR en donnant des instructions à leurs bureaux départementaux et municipaux.

Partenaires non gouvernementaux

85. Les ONG seront chargées de fournir un appui et des conseils pour l'identification, la formulation et l'exécution des activités. Elles chercheront à obtenir les ressources complémentaires nécessaires et assureront, à l'intention des femmes principalement, une formation à la prise de décisions et à la direction ainsi qu'à la gestion et la supervision des produits alimentaires. La formation portera également sur l'utilisation des indicateurs de suivi et des résultats.
86. La coordination avec la *Caritas Pastoral Social* et les ONG locales, régionales et nationales, qui ont apporté un appui substantiel, a été l'une des caractéristiques de l'IPSR 6139 et elle sera maintenue au titre de la présente IPSR. Quelque 50 ONG nationales et internationales participent à l'IPSR 6139.
87. Le PAM et les ONG coordonneront leurs efforts afin d'obtenir un impact plus important et échangeront les enseignements acquis en matière d'opérations sur le terrain.

Bénéficiaires

88. Les représentants des bénéficiaires participeront aux comités d'approbation des activités et constitueront des comités de distribution et de vérification des produits alimentaires, qui surveilleront la gestion des vivres et des activités. Les organisations communautaires apporteront la main-d'œuvre requise pour les activités VCT et compléteront les assortiments alimentaires pour les autres activités.

PAM

89. Le PAM sera présent sur le terrain dans quatre bureaux auxiliaires, qui superviseront le personnel chargé du suivi dans les antennes; ces bureaux seront partagés avec d'autres institutions des Nations Unies. Ce réseau permettra de garder la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des besoins des PDI et de la situation sur le plan de la sécurité. Il garantira la transparence et la répartition équitable des produits alimentaires selon les critères de ciblage établis.
90. Le bureau régional du PAM prêtera son concours et fera connaître les enseignements tirés de ses interventions prolongées en faveur de PDI menées dans d'autres régions du monde, notamment dans les domaines suivants: ciblage, suivi, ACV, gestion des



ressources humaines, logistique et achats locaux, sécurité et planification des interventions d'urgence.

Nations Unies

91. Le Groupe thématique des Nations Unies sur les personnes déplacées par la violence a été créé en s'appuyant sur les recommandations présentées à la Commission des droits de l'homme par Francis Deng dans son rapport sur la Colombie. Le CICR, l'Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et le RSS y ont participé en tant qu'observateurs. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est responsable de la coordination, avec l'appui technique du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Le PAM participe à ce groupe en vue d'échanger avec le gouvernement des informations sur les déplacements, qui peuvent être utilisées pour déterminer les plans d'action humanitaire, les dispositions à prendre et les stratégies d'aide de longue durée des Nations Unies. Il participe également aux séances d'information à l'intention de la communauté des donateurs.
92. Le PAM continuera de partager ses bureaux auxiliaires avec le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il collabore avec:
 - le HCR et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (UNHCHR) pour les activités de protection et de prévention et pour l'échange d'informations sur les déplacements;
 - l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour la relance de l'agriculture et de l'élevage et le développement des petites entreprises;
 - l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour apporter un appui aux mères et aux enfants;
 - le PNUD pour la coordination régionale; et
 - le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour la lutte contre le SIDA et la planification de la famille.
93. Le Secrétaire général des Nations Unies a désigné un Représentant spécial pour la Colombie et établi des directives pour les Nations Unies en ce qui concerne les grandes orientations, les droits de l'homme, les questions humanitaires, la coordination et la sécurité. Au niveau local, le PAM a adopté ces directives telles que présentées par le Département des affaires politiques et les chefs des secrétariats des organisations, dans le cadre du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.

Donateurs bilatéraux

94. Des réunions nationales de coordination portant sur les nouveaux besoins et sur les réalisations seront organisées périodiquement avec les donateurs.

Renforcement des capacités

95. L'évaluation interne de l'IPSR, qui a été effectuée conjointement par les bénéficiaires, les partenaires et le PAM, a mis en évidence combien il est nécessaire de renforcer les capacités, avec le concours d'équipes pluridisciplinaires, dans les domaines suivants:



- définition et planification des diverses mesures à prendre face aux problèmes rencontrés par les comités chargés des personnes déplacées et les autorités travaillant dans les régions où vivent un grand nombre de PDI;
- planification efficace et économe de l'achat, des livraisons et de la distribution des produits alimentaires;
- planification du programme dans les régions où la situation évolue rapidement;
- gestion décentralisée des dispositifs logistiques et des achats de produits et évaluation permanente de leur rentabilité;
- suivi des besoins alimentaires et des effets de l'aide alimentaire;
- coordination de l'échange de données d'expérience entre partenaires et institutions afin de faire mieux comprendre les besoins et les progrès accomplis;
- coordination et formation en matière de sécurité du personnel;
- moyens nécessaires pour la logistique et les achats de produits compte tenu de la montée de l'insécurité;
- coordination avec les programmes d'aide d'urgence du RSS et du CICR pour les trois premiers mois.

Dispositions logistiques

96. Compte tenu de l'évaluation du système d'achat et de distribution utilisé actuellement par le bureau de pays du PAM, les produits alimentaires seront achetés localement conformément aux plans de livraison, 48 pour cent étant financés par les fonds dégagés grâce à l'échange de blé contre des produits locaux et 52 pour cent par les contributions en espèces destinées aux achats locaux. Plusieurs options d'achat et dispositifs de distribution seront utilisés pour assurer une rentabilité maximale, compte tenu des problèmes d'insécurité.
97. Au titre de l'IPSR 6139, les produits alimentaires sont achetés par appel d'offres pour ce qui concerne l'approvisionnement et la livraison aux bénéficiaires, tous les risques étant supportés par les fournisseurs ou les transporteurs. Les soumissions comprendront des réponses détaillées concernant les services requis, permettant au comité d'achat d'analyser les frais de transport et de chercher d'autres solutions si nécessaire. L'éloignement des sites où vivent les bénéficiaires est un facteur déterminant pour le coût des livraisons. D'autres facteurs contribuent aux frais de transport élevés: les routes de montagne difficiles, les barrages routiers, les attaques et les vols fréquents, la présence de groupes armés et violents et les primes d'assurance élevées.
98. Afin de stimuler la production et les marchés locaux, le gouvernement et le PAM lanceront des appels d'offres à l'échelon régional à proximité des points de distribution. Les soumissions seront évaluées et négociées par le comité national d'achat, conformément aux procédures du PAM.
99. Les frais de transport des magasins des fournisseurs jusqu'aux zones d'installation des bénéficiaires seront imputés sur les budgets de contrepartie municipaux ou de l'État, ou réglés par les associations ou organisations de PDI.
100. La situation en matière de sécurité et les problèmes logistiques en Colombie justifient les achats locaux de produits alimentaires. Si la sécurité est rétablie, le PAM envisagera d'avoir recours à des produits importés lorsque leurs coûts sont inférieurs à ceux des achats locaux.



101. Les dispositions logistiques pour l'importation de blé telles qu'elles sont présentées dans l'IPSR 6139 seront maintenues.

Suivi et évaluation

102. Dans le cadre de l'IPSR 6139, les responsabilités en matière de suivi pour les informations fournies par les partenaires sont définies dans le manuel de procédures. Les comités locaux continueront d'être chargés du dispositif logistique local ainsi que de la surveillance et de la vérification de la distribution.
103. Le RSS concevra la base de données sur l'IPSR mais le PAM, en tant qu'administrateur des ressources, la gèrera. La circulation et l'analyse des données seront renforcées. L'information fournie par les partenaires servira à élaborer des stratégies communes.
104. L'évaluation interne de l'IPSR 6139 a servi de point de départ pour la réorientation présentée dans cette proposition, qui met l'accent sur l'aide aux familles dans une situation de transition. L'examen final de cette intervention, prévu pour 2003, permettra de se faire une idée plus précise des enseignements tirés. L'IPSR 10158.0 fera l'objet d'un examen technique vers le milieu de 2004, et d'une évaluation finale lorsqu'elle sera terminée.

Mesures de sécurité

105. Le gouvernement assume la responsabilité principale de la sécurité du personnel des Nations Unies. Les organismes publics sont régulièrement informés de l'emplacement des bureaux, du personnel, des activités et des systèmes de communication et d'information. Compte tenu de l'insécurité actuelle, les Nations Unies ont ouvert le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) et préparé un plan de sécurité, qui est régulièrement mis à jour. La coordination est assurée avec le corps diplomatique et avec les fonctionnaires responsables de la sécurité dans les ambassades de Bogota. Conjointement avec l'UNSECOORD, le PAM a formé son personnel aux questions de sécurité avant de le détacher sur place.
106. Parmi les autres mesures de sécurité appliquées par le PAM figurent l'utilisation de logos distinctifs pour les activités de terrain, l'amélioration de la sécurité dans les bureaux, le matériel de communication pour les situations d'urgence et les téléphones mobiles. Des autorisations sont délivrées pour les déplacements du personnel dans les zones classées phases II et III par l'UNSECOORD. Le contact est maintenu en permanence avec la Croix-Rouge internationale sur le terrain et à Bogota.
107. Pour la présente IPSR, les besoins prévus concernant la sécurité sur le terrain sont les suivants:
- un bureau auxiliaire supplémentaire et trois antennes;
 - installation de radios à haute fréquence et autres appareils de sécurité, y compris des ordinateurs portables équipés de radio-messagerie et de messages faxés, pour les bureaux et les voitures;
 - émetteurs-récepteurs portables Motorola;
 - téléphone par satellite;
 - trousse médicale en cas de traumatisme; et
 - matériel pour la protection des bureaux.
108. Le détachement prévu de trois agents de sécurité de l'UNSECOORD pour les activités de terrain des Nations Unies en Colombie est particulièrement important pour le PAM.



Stratégie de retrait

109. Il y a lieu de s'attendre à de nouveaux déplacements. Il sera donc difficile pour le PAM de se désengager, compte tenu en particulier de la capacité limitée, au niveau local et de l'État, d'assistance aux personnes déplacées. Du fait de l'aggravation de l'insécurité, le retour et la réinstallation permanente sont actuellement exclus, ce qui implique la prolongation de l'intervalle entre le déplacement initial et la réinstallation. En raison des dommages sociaux et économiques causés par la guerre, l'effort de réintégration et de restructuration devra être plus important pour restaurer les ressources humaines, sociales et naturelles. La stratégie de l'IPSR sera réexaminée en permanence et des modifications seront apportées si nécessaire.

Dispositions en cas d'imprévu

110. L'IPSR prévoit un plan d'urgence indiquant cinq situations actuelles qui pourraient prendre de l'importance. L'une d'elles concerne l'intensification possible du conflit, auquel cas un accroissement du budget allant jusqu'à 10 pour cent est proposé pour une allocation conditionnelle d'aide alimentaire d'urgence. Pendant les trois prochaines années, d'autres déplacements en masse risquent de se produire, ce qui touchera en particulier la *Zona de Distensión* (zone des négociations de paix). Les possibilités de conflit dans cette zone et aux alentours sont multiples et, en cas d'épisodes de violence, les déplacements seraient massifs. L'heureuse issue des négociations de paix, qui entraînerait un accroissement du nombre de PDI souhaitant rentrer chez eux, est une autre éventualité. Dans ce cas, des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour satisfaire leurs besoins.

BUDGET

111. Le coût de l'élargissement de l'IPSR pour le PAM s'élève à 25 949 993 dollars pour trois ans. Les besoins de produits alimentaires sont estimés à 15 261 595 dollars, soit environ 60 pour cent du coût pour le PAM. La contribution du gouvernement est de 22 072 889 dollars.

RECOMMANDATION

112. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR, dans les limites du budget présenté aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé	54 863		7 406 235
– Riz	6 800		3 114 400
– Farine de blé	5 100		1 820 700
– Huile	1 020		983 280
– Légumineuses	2 040		1 238 280
– Sucre	1 700		698 700
Total, produits	71 523		15 261 595
Transport extérieur			3 950 136
Autres coûts opérationnels directs			1 512 500
Total, coûts opérationnels directs			20 724 231
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs			3 348 119
Total, coûts directs pour le PAM			24 072 350
C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			1 877 643
COÛT TOTAL POUR LE PAM			25 949 993

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, peuvent varier en fonction des disponibilités.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (*dollars*)****Personnel**

Fonctionnaires nationaux	1 330 518
Personnel national des services généraux	401 463
Assistance temporaire	23 346
Heures supplémentaires	6 225
Consultants internationaux	20 000
Consultants nationaux	176 474
Voyages officiels du personnel	510 048
Formation et perfectionnement du personnel	45 000
Total partiel	2 513 074

Dépenses de bureau et autres coûts récurrents

Location des locaux	236 479
Services collectifs	40 467
Fournitures de bureau	82 404
Communication et services TI	114 045
Assurance	6 400
Réparation et entretien du matériel	12 632
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	84 048
Autres dépenses de bureau	18 000
Total partiel	595 475

Matériel et autres dépenses fixes

Véhicules	160 000
Communications et matériel TI	62 600
Mobilier, outils et matériel	17 970
Total partiel	240 570

TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	3 348 119
-------------------------------------	------------------



ANNEXE III

RÉSUMÉ: INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—COLOMBIE 6139.00—AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES PAR LA VIOLENCE EN COLOMBIE

Au total, ce sont 8,3 millions de Colombiens qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté absolue, et ce malgré les progrès soutenus qui ont été enregistrés sur le plan économique au cours des 20 dernières années. En 1997, le PNB par habitant s'élevait à 2 180 dollars; l'indicateur du développement humain était de 0,82. En 1995, l'indice global de la sécurité alimentaire des ménages était de 87 et le taux de mortalité infantile s'élevait à 35 pour 1 000. La Colombie est un importateur net de produits alimentaires, au nombre desquels, au premier rang, le blé.

Ces 15 dernières années, 1,5 million de Colombiens ont été déplacés par la violence; depuis 1996, 750 000 d'entre eux ont été contraints de fuir leur lieu d'origine. Le déplacement forcé est un phénomène croissant en Colombie. Les analyses du système d'alerte rapide montrent que cette tendance a toutes les chances de perdurer. Juste après leur déplacement, la plupart des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) ont besoin d'une aide alimentaire. Quelques semaines après, leur état nutritionnel se stabilise et leurs besoins essentiels deviennent alors les formes de logement semi-permanentes, les services de santé, les possibilités de travail et d'éducation.

Le Gouvernement colombien actuel, arrivé au pouvoir le 7 août 1998, a entamé des négociations de paix avec les groupes de guérilla. Ce processus de négociation et de consolidation de la paix devrait probablement durer encore un certain temps. En attendant, le Gouvernement colombien a demandé au PAM de trouver des solutions plus opérationnelles et plus durables pour les PDI. Cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR), qui durera deux ans, intègre les propositions du PAM pour aider ces personnes déplacées, par l'intermédiaire, essentiellement, du *Red de Solidaridad Social* du gouvernement (réseau de solidarité sociale, Red).

Le Red et le PAM estiment que la situation actuelle justifie d'aider les PDI au moyen d'un programme de redressement. Les activités vivres-contre-travail, notamment, peuvent être utilisées pour renforcer la sécurité alimentaire et favoriser le redressement socio-économique après que l'aide alimentaire humanitaire ait permis de stabiliser la situation des intéressés. Cette IPSR bénéficiera à 227 000 PDI, plus particulièrement des femmes et des enfants; elle a quatre principaux objectifs à long terme: restaurer les capacités humaines, renforcer la cohésion sociale; apporter une aide à l'installation, à la réinstallation et au retour, de manière à faciliter la réintégration dans la société; atténuer l'impact des futures crises; contribuer indirectement au processus de paix.

La principale composante de l'IPSR, puisqu'elle représente presque la moitié du programme, sera mise en oeuvre aux niveaux des villages et des municipalités, dans lesquels les femmes seront encouragées à jouer un rôle moteur dans l'organisation et la participation communautaires. Les autres composantes de l'IPSR sont entre autres: l'aide aux PDI des zones urbaines, l'aide au retour et au relogement des PDI; les activités de plaidoyer et de formation; et un plan d'urgence en cas de déplacement de masse qui sera mis en oeuvre au cours des deux prochaines années. Les communautés de PDI seront encouragées à participer au programme à tous les niveaux. Le PAM nouera des alliances stratégiques et opérationnelles avec différents ministères, instituts et donateurs, avec les institutions des Nations Unies, avec des ONG nationales et internationales et avec des groupes religieux.

Le gouvernement a décidé d'affecter 11,1 millions de dollars à cette IPSR, dans le cadre de l'accord de partage des coûts conclus avec le PAM. Le Programme aura besoin de recevoir

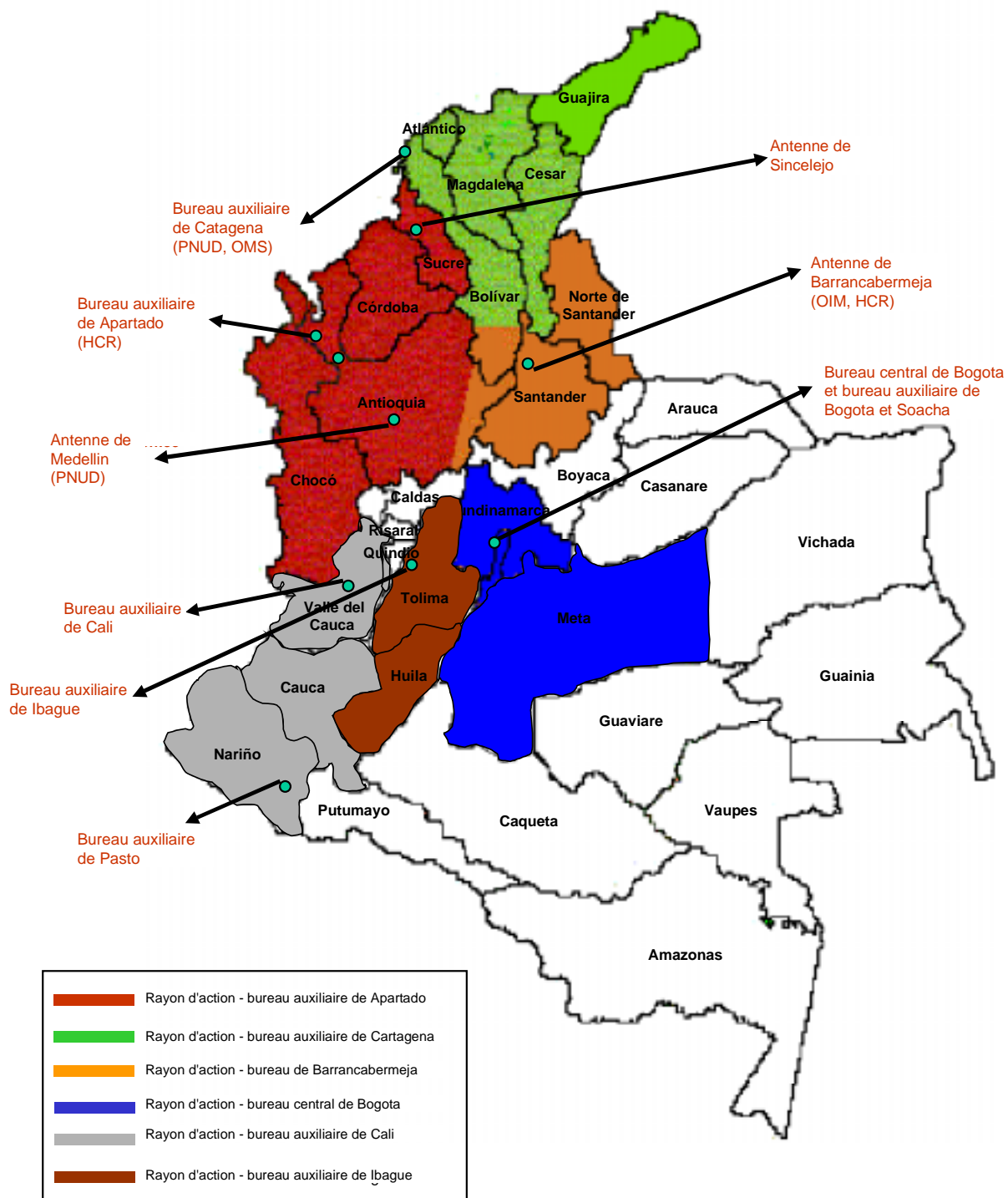


8,9 millions de dollars de la communauté des donateurs. La FAO a mis sur pied un projet agricole complémentaire d'un montant de 2,7 millions de dollars, qui devrait être lancé en janvier 2000, et le PNUD coordonnera ses expériences-pilotes actuelles de renforcement des capacités des populations touchées, d'un montant de 300 000 dollars, et ses projets d'alerte rapide, avec cette IPSR et ses dispositifs vivres-contre-travail.



ANNEXE IV

IPSR Aide aux personnes déplacées par la violence en Colombie Couverture géographique et bureaux (auxiliaires)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.



ANNEXE V

BÉNÉFICIAIRES ET RATIONS

Groupe de bénéficiaires et produits	Ration (g)	Apport énergétique (kcal)	Teneur en protéines (g)	Teneur en matières grasses (g)	Bénéficiaires	Présence (jours)
Femmes enceintes et mères allaitantes						
Aliments de sevrage	30	94,64	7,80	0,42		
Riz	60	216,00	4,20	0,30		
Huile	25	221,25	0,00	6,25		
Sucre	25	82,33	0,25	0,04		
Légumineuses	30	102,00	6,00	0,18		
Total partiel	170	716,22	18,25	7,18	12 000	450
Enfants de moins de 2 ans						
Aliments de sevrage	30	94,64	7,80	0,42		
Sucre	25	82,33	0,25	0,04		
Légumineuses	40	136,00	8,00	0,24		
Total partiel	95	312,97	16,05	0,69	10 000	508
Enfants d'âge préscolaire						
Aliments de sevrage	30	94,64	7,80	0,42		
Riz	50	180,00	3,50	0,25		
Huile	20	177,00	0,00	5,00		
Sucre	25	82,33	0,25	0,04		
Légumineuses	30	102,00	6,00	0,18		
Total partiel	155	635,97	9,75	5,47	20 000	720
Récupération nutritionnelle						
Riz	100	360,00	7,00	0,50		
Sucre	30	98,80	0,30	0,04		
Huile	40	354,00	0,00	10,00		
Légumineuses	70	238,00	14,00	0,42		
Aliments de sevrage	40	126,18	10,40	0,56		
Farine de blé/maïs	80	280,00	9,20	1,20		
Total partiel	360	1 456,98	40,90	12,72	15 000	180
Cantines communautaires						
Riz	100	360,00	7,00	0,50		
Sucre	40	131,73	0,40	0,06		
Huile	30	265,50	0,00	7,50		
Légumineuses	50	170,00	10,00	0,30		
Farine de blé/maïs	100	350,00	11,50	1,50		
Total partiel	320	1 277,23	28,90	9,86	35 000	220



BÉNÉFICIAIRES ET RATIONS

Groupe de bénéficiaires et produits	Ration (g)	Apport énergétique (kcal)	Teneur en protéines (g)	Teneur en matières grasses (g)	Bénéficiaires	Présence (jours)
Alimentation scolaire						
Sucre	50	164,66	0,50	0,07		
Aliments de sevrage	40	126,18	10,40	0,56		
Légumineuses	30	102,00	6,00	0,18		
Farine de blé	50	175,00	5,75	0,75		
Huile	20	177,00	0,00	5,00		
Total partiel	190	744,84	22,65	6,56	113 000	480
Vivres-contre-travail/vivres pour la formation						
Riz	200	720,00	14,00	1,00		
Farine de blé	150	525,00	17,25	2,25		
Sucre	50	164,66	0,50	0,07		
Huile	30	265,50	0,00	7,50		
Légumineuses	60	204,00	12,00	0,36		
Total partiel	490	1 879,16	43,75	11,18	170 000	200
TOTAL					375 000	



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	Coûts d'appui directs
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CODHES	Conseil pour les droits de l'homme et le déplacement
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICBF	Institut colombien pour la protection de la famille
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MSF	Médecins sans frontières
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RSS	Réseau de solidarité sociale
SMI	Santé maternelle et infantile
UNHCHR	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSECOORD	Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
VCT	Vivres-contre-travail
VPF	Vivres pour la formation

